

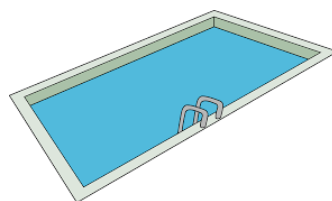
Dossier d'inscription

Club jeune de Villejust



Ce dossier est à rendre en mairie
Merci de joindre

- ◇ Photocopie du carnet de vaccination
- ◇ Attestation de nage
- ◇ Copie du PAI /PAEA si besoin
- ◇ Charte signée par le jeune et les parents



Coordonnées



Club jeune à l'espace des Coudrayes 91140 Villejust
Téléphone : 06 28 59 46 34
Adresse mail: jeunesse@villejust.fr



Fiche sanitaire de liaison 2025/2026

Informations du Jeune :

Nom:

Prénom:

Date de naissance :

Numéro de téléphone

Adresse mail:

Adresse :

.....

.....

Classe:

Etablissement scolaire fréquenté :



Informations des parents

Mère

Nom:

Prénom:

Date de naissance :

Adresse :

.....

.....

Numéro de téléphone:

Adresse mail.....

Père

Nom:

Prénom:

Date de naissance :

Adresse :

.....

.....

Numéro de téléphone:

Adresse mail.....



Autorise mon enfant à

Quitter seul le club jeune entre 16h et 18h	oui	non
---	-----	-----

Autre horaire :

oui non

oui non



Allergies alimentaires et/ou médicamenteuses :

Si PAI merci de joindre la copie

Traitement médical

Recommandations utiles des parents (régime alimentaire, contre indication pour la pratique sportive...)

Merci de joindre l'attestation de nage 50m.

Oui non

Personne à prévenir en cas d'urgence (autre que les parents)

Numéro de téléphone

Signature responsable légal :

Le fonctionnement

L'accès au club jeune est réservé aux jeunes de la 6ème à la 3ème, et au cm2 pendant les vacances d'été.

Il est ouvert uniquement pendant les vacances scolaires, de 9h à 18h30.

9h à 12h: Les matinées sont en accès libre. Le jeune peut venir et repartir pendant cette plage horaire.

12h à 13h : Les repas peuvent être pris sur place. Le club jeunes ne dispose pas d'un service de restauration, de ce fait les jeunes devront apporter un panier repas.

13h00 à 18h30 : Les après-midis seront rythmées par un programme d'activités avec un goûter fourni par le club.

Dans ce programme, des sorties extérieures pourront être prévues, dans ce cas, les horaires pourront être modifiées. Ces sorties seront sur inscription auprès du club jeunes.

Nous accueillons essentiellement des jeunes villejustiens néanmoins le club ouvre également ses portes aux jeunes n'habitant pas la commune.

Pour pouvoir fréquenter le club, il suffit de remplir la feuille d'inscription.



Inscriptions et tarifs :

Tarifs :

Cotisation annuelle : 10 euros

Matinée libre : Gratuit

L'après-midi/soirée : 10 euros (-10% pour le deuxième enfant : 9 euros)

Sorties : 17 euros

Sorties exceptionnelles (transport+entrée) : 50% part famille

50% part communale



Inscriptions :

Les inscriptions se font en mairie via le formulaire.

Coordonnées



Club jeune de l'espace des Coudrayes 91140 Villejust

Téléphone : 06 28 59 46 34

Adresse mail: jeunesse@villejust.fr

Annexe :

Charte du club jeune

Le comportement

Le club jeune est un espace de partage, où chacun vient passer un moment agréable.

Il est donc demandé à tout le monde d'être attentif à son comportement.

Il sera demandé à chacun :

- Un langage correct est demandé, excluant toute insultes envers les autres jeunes et adultes.
- Le respect du matériel, une participation active au rangement et nettoyage des activités sera demandé
- L'utilisation du téléphone portable est autorisée, néanmoins afin de pouvoir pleinement profiter des activités, nous vous demanderons de limiter son usage pendant celles-ci.

Nous rappelons que l'usage d'alcool, de cigarettes et de stupéfiants est strictement interdit.

Toute personne les utilisant au club jeunes, ou à proximité des locaux du club jeunes sera exclu.

Par ailleurs, la violence physique ou verbale, ne sera pas toléré.

Coupon à rendre avec le dossier d'inscription

Je soussigné-e m'engage à :

- Respecter l'équipe d'encadrement, mes camarades (respect de la vie de groupe ainsi que sa dynamique), les locaux et le matériel mis à ma disposition, les horaires de rendez-vous, les consignes de sécurité en général et sur les activités..
- l'interdiction formelle de toute introduction et consommation de tabac et de substances illicites pendant la présence et la participation aux activités. Tout objet dangereux est interdit au sein du club ados..
- En cas de perte ou de vol de tout objet personnel (argent, téléphone portable, appareil photo, bijou, lecteur mp3 ...), j'en serai l'unique responsable.
- Toutes dégradations (volontaire ou non) entraîneront la réparation des dommages qui seront facturés à mes parents..
- si les encadrants estiment que mon comportement ne respecte pas mon engagement et met en péril l'intégrité physique et/ou morale de quiconque pendant les activités, je serai exclu(e) des activités.

Le respect de ces règles est une condition primordiale pour qu'un climat de confiance et de convivialité s'installe et soit propice à l'épanouissement de chacun.

Date :

Signature